



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E58159

VALABLE JUSQU'AU 02/04/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/04/2014  
53 792

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DIJON 017250143

Siret : 017 250 143 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 07 21 184

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 1254000

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : ETABLISSEMENTS PEDRON

26 ROUTE DE DIJON  
BP 10  
21110 THOREY EN PLAINE

Téléphone : 03 80 39 80 20

Portable :

Site Internet :

E-mail : [compta@sas-pedron.fr](mailto:compta@sas-pedron.fr)

Responsabilité légale :  
PEDRON CHRISTIAN PRÉSIDENT

Fax : 03 80 39 85 02

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5212 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 11/04/2022           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE   | 03/04/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 11/04/2022         |
| o Pompe à chaleur : chauffage  | 01/01/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique  | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 11/04/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON  
BATIMENT LE MAJOR  
170 AVENUE JEAN JAURES  
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.